

Pièce 11 A

ÉTAT DES DÉPENSES FAITES

L'ensemble des études et frais nécessaires à la constitution du dossier de création et du dossier de réalisation de l'AFUA « La Plaine » sont financés par la société ALTAREA COGEDIM IDF dans le cadre d'une convention qui relève des articles L 222-10 et R 222-5 du code de l'urbanisme.

L'ensemble des études sont remises gratuitement par la société ALTAREA COGEDIM IDF à l'AFUA « La Plaine ».